



- conseil d'administration du 1^{er} mars 2011 -

**RESOLUTION CA n°4-2011
DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

**AFFERMAGE DES REFUGES
D'ARLET, AYOUS, ESPUGUETTES & BARROUDE
- PROPRIETE DU PARC NATIONAL DES PYRENEES -**

Dans la continuité de ses missions, le Parc National des Pyrénées, établissement public national, développe une politique d'accueil sur son territoire et notamment dans les cinq refuges dont il est propriétaire.

Depuis l'an 2000, l'affermage de chacun de ces refuges se fait par délégation de service public conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques.

L'affermage des refuges :

- d'Arlet sur la commune de Bedous - Pyrénées-Atlantiques,
- d'Ayous sur la commune de Laruns - Pyrénées-Atlantiques,
- des Espuguettes sur la commune de Gavarnie - Hautes-Pyrénées,
- de Barroude sur la commune d'Aragouet - Hautes-Pyrénées,

propriétés du Parc National des Pyrénées, est parvenu à son terme au 15 septembre 2010 après un contrat de cinq ans.

Le refuge de Migouélou, situé sur le territoire de la commune d'Arrens Marsous (*Hautes-Pyrénées*), a été attribué en 2010, lors du conseil d'administration du 1^{er} juin 2010, comme suite à la démission du gardien. Le contrat passé avec Madame Pauline FABERT porte sur la période 1^{er} juin 2010 - 15 septembre 2015. Le dit refuge n'était donc pas concerné par la présente consultation.

Une consultation, a été lancée par publicité dans la presse quotidienne régionale et sur le site Internet du Parc National des Pyrénées www.parc-pyrenees.com, et portait sur la délégation du gardiennage, pour cinq ans (2011 – 2015), des refuges mentionnés en supra et situés sur le territoire du Parc National des Pyrénées.

Les annonces légales sont parues dans la presse quotidienne régionale des départements des Hautes-Pyrénées et des Pyrénées Atlantiques le 23 novembre 2010.

Un cahier des charges a précisé, techniquement, la nature et le contenu de cette mise en concurrence ainsi que des missions à effectuer au titre du gardiennage des refuges du Parc National des Pyrénées.

La conclusion de baux et loyers relève du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées. L'attribution d'une délégation de service public pour l'affermage des refuges fait l'objet d'une délibération formelle prise en conseil d'administration.

Il appartient au bureau de préparer ce choix et de dépouiller les offres reçues.

La procédure de délégation de service public s'est ainsi déroulée :

- 15 septembre 2010 : fin du contrat de délégation de service public signé en 2006 et pour cinq ans pour les refuges d'Arlet, d'Ayous, des Espuguettes et de Barroude,
- 23 novembre 2010 : lancement de la procédure de délégation de service public conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993,
- 23 novembre 2010 : avis de publicité de la procédure d'affermage dans les journaux la Dépêche, la Nouvelle République, la République des Pyrénées, Eclair Pyrénées 3B et Sud Ouest et sur le site Internet www.parc-pyrenees.com,
- 17 janvier 2011 : date limite de réception des candidatures,
- 22 février 2011 : réunion du bureau du Parc National des Pyrénées et pré choix du candidat retenu,
- 1^{er} mars 2011 : réunion du conseil d'administration du Parc National des Pyrénées - choix,
- mars et avril 2011 : préparation et signature du contrat,
- 15 juin 2011 : date d'effet du contrat de délégation de service public,

A la date du 17 janvier 2011, le Parc National des Pyrénées a été destinataire des offres suivantes :

- **refuge d'Arlet – commune de Borce (*Pyrénées-Atlantiques*)**
- prix du loyer 2010 : 8 566,65 € hors taxes dont 200,00 € hors taxes de part variable.
- altitude du refuge : 1 986 mètres,
- lieu de départ : parking de Lhers Auret ou parking d'Urdos Baralet,
- dénivelé du parking au refuge : 1 000 mètres,
- temps moyen de parcours du parking au refuge : 3 heures,
- Nombre de couchages dans le refuge : 36 places,
- nombre de nuitées constatées durant l'été 2005 (*indication fournie par le gardien*) : 1 823 nuitées,

Douze offres ont été reçues.

Dix offres sont complètes.

Celles de Monsieur Gwenaël COSTES (*défaut de pièces*) et de Monsieur Denis PERNAUDEAU (*pas de part variable précisée - pourcentage non recevable*) ne peuvent être retenues.

Les candidatures peuvent ainsi être résumées :

Candidat	Diplôme	Expérience	Part variable
Florence GRAVEAUD	Maîtrise géographie	Hôtellerie - aide gardien 1 an	2 500,00 €
Stéphanie MARCHESE	Licence Occitan	Aide gardien - Arlet - 4 ans	2 000,00 €
André FONT LAPALISSE	DEUG Biologie	Aide gardien - Ayous - 5 ans	1 500,00 €
Sandrine VILLARD	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien	856,66 €
Dominique DRILHOLE	Brevet BEPA agricole	Accompagnateur montagne	7 198,18 €
Françoise BOURGUET	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien - un an Wallon	4 000,00 €
Patricia PABLO VIALLA	Gardien de refuge - CETIA en cours	Aide gardien - 12 ans	2 500,00 €
Jean Michel DUFRAISSE	Pisteur secouriste	25 ans gardien - difficultés fin contrat	1 500,00 €
Guilhem GARRIGUES	STAPS & mécanique moto	Aide gardien - un an Marcadau	4 000,00 €
Patricia STUDER	CAP commis épicier	Néant	1 000,00 €
Gwenaël COSTES	DEUST Sports tourisme	Educateur sportif	7 211,88 €
Denis PERNAUDEAU	Formation plombier	Néant	%

- **refuge d'Ayous – commune de Laruns (Pyrénées-Atlantiques)**
- prix du loyer 2010 : 13 901,44 € hors taxes dont 1 500,00 € hors taxes de part variable.
- altitude du refuge : 1 982 mètres,
- lieu de départ : parking de Bioux,
- dénivelé du parking au refuge : 600 mètres,
- temps moyen de parcours du parking au refuge : 2 heures,
- Nombre de couchages dans le refuge : 47 places,
- nombre de nuitées constatées durant l'été 2005 (*indication fournie par le gardien*) : 823 nuitées,

Vingt et une offres ont été reçues.

Dix neuf offres sont complètes.

Celles de Monsieur Gwenaël COSTES (*défaut de pièces*) et de Monsieur Denis PERNAUDEAU (*pas de part variable précisée - pourcentage non recevable*) ne peuvent être retenues.

Les candidatures peuvent ainsi être résumées :

Candidat	Diplôme	Expérience	Part variable
Eric COURGEON	Gardien de refuge - CETIA	Gardien PNP - positif	2 650,00 €
Emmanuelle ZELCER	DEUG Histoire	Aide gardien - Ayous - 1 an	4 998,56 €
Sandrine VILLARD	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien	2 224,23 €
André FONT LAPALISSE	DEUG Biologie	Aide gardien - Ayous - 5 ans	2 000,00 €
Vivien HORCHOLLES	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien - 6 ans	4 550,00 €
Laëtitia HELUIN	Gardien de refuge - CETIA en cours	Hôtellerie - animation locale	2 686,23 €
Alain AUTECHAUD	Développement touristique	Gestionnaire refuges - 10 ans	7 000,00 €
Pauline FABERT	Gardien de refuge - CETIA	Gardien PNP - positif	3 400,00 €
Béatrice GAUBE	Non précisé	Aide gardien - Ayous - 5 ans	3 000,00 €
Stéphane CASTEIGBOU	Brevet Prof. fleuriste	Aide gardien Ayous - 3 ans	2 787,61 €
Françoise BOURGUET	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien - un an Wallon	4 000,00 €
Patricia PABLO VIALLA	Gardien de refuge - CETIA en cours	Aide gardien - 12 ans	3 500,00 €
Jean Marc REPETO	Non précisé	Accompagnateur + gîte	10 591,56 €
Pierre Jean PARDALIER	Gardien de refuge - CETIA	Gardien Arrémoulit - 29 ans	3 000,00 €
Florence GRAVEAUD	Maîtrise géographie	Hôtellerie - aide gardien 1 an	3 000,00 €
Guilhem GARRIGUES	STAPS & mécanique moto	Aide gardien - un an Marcadau	5 000,00 €
Blandine LONGUE	Gardien de refuge - CETIA	Pas de l'Ours - Cauterets - 20 ans	4 500,00 €
Christophe MEGE	Science éducation	Refuge Pyrénéa - Ossau - 4 ans	3 000,00 €
Marie France PAQUAA	Non précisé	Refuge CAF Gabas - 19 ans	3 000,00 €
Gwenaël COSTES	DEUST Sports tourisme	Educateur sportif	8 200,00 €
Denis PERNAUDEAU	Formation plombier	Néant	%

- **refuge des Espuguettes – commune de Gavarnie (Hautes-Pyrénées)**

- prix du loyer 2010 : 15 597,85 € hors taxes dont 1 800,00 € hors taxes de part variable.
- altitude du refuge : 2 027 mètres,
- lieu de départ : village de Gavarnie,
- dénivelé du parking au refuge : 600 mètres,
- temps moyen de parcours du parking au refuge : 2 heures,
- nombre de couchages dans le refuge : 60 places,
- nombre de nuitées constatées durant l'été 2005 (*indication fournie par le gardien*) : 823 nuitées,

Six offres ont été reçues.

Cinq offres sont complètes.

La candidature de Monsieur Gwenaël COSTES (*défaut de pièces*) et ne peut être retenue.

Les candidatures peuvent ainsi être résumées :

Candidat	Diplôme	Expérience	Part variable
Pierre CASTEIGBOU	Baccalauréat - diplômes montagne	Bon travail - 3 ans gardien	2 500,00 €
Patricia PABLO VIALLA	Gardien de refuge - CETIA en cours	Aide gardien - 12 ans	4 000,00 €
Guilhem GARRIGUES	STAPS & mécanique moto	Aide gardien - un an Marcadau	2 000,00 €
Françoise BOURGUET	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien - un an Wallon	2 500,00 €
Laëtitia HELUIN	Gardien de refuge - CETIA en cours	Hôtellerie - animation locale	1 937,70 €
Gwenaël COSTES	DEUST Sports tourisme	Educateur sportif	8 500,00 €

- **refuge de Barroude – commune d'Aragnouet (Hautes-Pyrénées)**

- prix du loyer 2010 : 7 924,64 € hors taxes dont 434,20 € hors taxes de part variable.
- altitude du refuge : 2 377 mètres,
- lieu de départ : parking de La Gela,
- dénivelé du parking au refuge : 1 000 mètres,
- temps moyen de parcours du parking au refuge : 3 heures,
- nombre de couchages dans le refuge : 35 places,
- nombre de nuitées constatées durant l'été 2005 (*indication fournie par le gardien*) : 818 nuitées,

Six offres ont été reçues.

Quatre offres sont complètes.

Celles de Monsieur Gwenaël COSTES (*défaut de pièces*) et de Monsieur Sylvain COUTURIER (*pas de part variable précisée*) ne peuvent être retenues.

Les candidatures peuvent ainsi être résumées :

Candidat	Diplôme	Expérience	Part variable
Eric COURGEON	Gardien de refuge - CETIA	Bon travail - 5 ans gardien	650,00 €
Sandrine VILLARD	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien	792,46 €
Guilhem GARRIGUES	STAPS & mécanique moto	Aide gardien - un an Marcadau	100,00 €
Françoise BOURGUET	Gardien de refuge - CETIA	Aide gardien - un an Wallon	1000,00 €
Gwenaël COSTES	DEUST Sports tourisme	Educateur sportif	8 500,00 €
Sylvain COUTURIER	Gardien de refuge - CETIA	Accompagnateur - hôtellerie	Néant

Le bureau du Parc National des Pyrénées, réuni le 22 février 2011, a examiné l'ensemble des dossiers et candidatures selon les critères suivants :

././.

1. qualité du candidat (*sortant / nouvelle candidature*),
2. diplôme de gardien de refuge,
3. qualité du projet environnemental,
4. expérience dans le gardiennage et la gestion de refuge,
5. part variable.

Le bureau propose au conseil d'administration du Parc National des Pyrénées de retenir les candidatures suivantes pour le :

- refuge d'Arlet sur la commune de Bedous - Pyrénées-Atlantiques :
Madame Florence GRAVEAUD demeurant à Arudy - Pyrénées-Atlantiques -,
- refuge d'Ayous sur la commune de Laruns - Pyrénées-Atlantiques :
Monsieur Pierre Jean PARDALIER demeurant à Saint Faust - Pyrénées-Atlantiques -,
- refuge des Espuguettes sur la commune de Gavarnie - Hautes-Pyrénées :
Monsieur Pierre CASTEIGBOU demeurant à Viey - Hautes-Pyrénées -,
- refuge de Barroude sur la commune d'Aragnouet - Hautes-Pyrénées :
Monsieur Eric COURGEON demeurant à Astugue - Hautes-Pyrénées -,

car :

- ces offres étaient les plus structurées et complètes,
- ces offres étaient celles qui combinent le mieux les critères de choix mentionnés en supra,
- les propositions de part variable est la plus adaptée aux capacités du refuge et à son chiffre d'affaire.

Le conseil d'administration du Parc National des Pyrénées,

- vu la loi numéro 93 - 122 du 29 janvier 1993 relative à la prévention de la corruption et à la transparence de la vie économique et des procédures publiques,
- vu le décret numéro 93-471 du 24 mars 1993 portant application de l'article 38 de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993 relatif à la publicité des délégations de service public,
- sur le rapport de Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées,
- après avoir pris connaissance de l'avis du bureau du Parc National des Pyrénées réuni le 22 février 2010,

- confie l'affermage des refuges suivants :

- refuge d'Arlet sur la commune de Bedous - Pyrénées-Atlantiques :
à Madame Florence GRAVEAUD demeurant à Arudy - Pyrénées-Atlantiques -,
- refuge d'Ayous sur la commune de Laruns - Pyrénées-Atlantiques :
à Monsieur Pierre Jean PARDALIER demeurant à Saint Faust - Pyrénées-Atlantiques -,
- refuge des Espuguettes sur la commune de Gavarnie - Hautes-Pyrénées :
à Monsieur Pierre CASTEIGBOU demeurant à Viey - Hautes-Pyrénées -,

././.

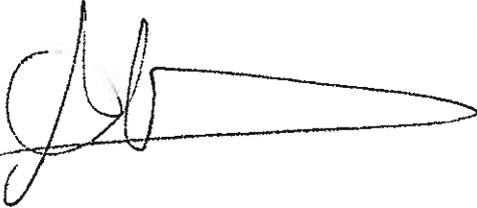
- refuge de Barroude sur la commune d'Aragnouet - Hautes-Pyrénées :
à Monsieur Eric COURGEON demeurant à Astugue - Hautes-Pyrénées -
- demande à Monsieur le Directeur du Parc National des Pyrénées de proposer et signer tout contrat permettant la mise en œuvre, pour la période considérée, des dits contrats de délégation de service public.

La présente délibération est publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public du Parc National des Pyrénées et fait l'objet de toutes les mesures de publicité prévues par l'article R. 331-35 du code de l'environnement.

Fait à Tarbes, le 1^{er} mars 2011.

Le Président,

André BERDOU



Le Directeur,

Gilles PERRON

